

Assurances

Vos formules d'assurance dentaire sont gratuites et sont acheminées par voie électronique (Internet). Dans la plupart des cas, le montant pour lequel vous êtes couvert est accessible instantanément. Vous n'avez donc qu'à déboursier le montant de la franchise et la portion non couverte.

Les formules d'assurance ne pouvant pas être transmises par Internet sont remplies gratuitement et vous seront remises en main propre. Vous devrez ainsi les transmettre à qui de droit et acquitter le total des honoraires au dentiste. Le plan de traitement et l'estimé pour les différents traitements sont également offerts gratuitement.

En outre, nous souhaitons vous mentionner que les couvertures d'assurance varient selon l'entente signée entre la compagnie d'assurance et votre employeur. La surfacturation à l'égard de votre assureur ainsi que l'omission de payer la différence due est illégale. Il est donc primordial de vous renseigner sur la nature de votre assurance et sur le montant maximal vous étant alloué par année.

Nous ne sommes pas responsables de votre contrat d'assurance. Il n'en tient qu'à vous d'avoir toutes les informations nécessaires au bon suivi de votre assurance.